

169. Séance du vendredi 4 février 1831

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

169. Séance du vendredi 4 février 1831, 04/02/31

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5492>

Copier

Présentation

Date 04/02/31

Mentions légales
Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la fiche
Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

Langue
Français

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 07/08/2024 Dernière modification le 26/10/2024

104

Séance du vendredi 11 Janvier 1831

mm. Cognacq
Colombet

Duvet

Guérin

Le journaliste déclara que son rôle d'agent
d'ordre était de faire respecter la loi et non de faire respecter
les personnes. Il déclara également qu'il n'y avait pas de
malice dans sa conduite.
M. D. May fit le même discours.
M. D. May fut également
malade et fut remplacé
par M. Guérin.

Cognacq

Séance du vendredi 18 Janvier 1831

mm. Cognacq

Duvet

Colombet

Guérin

Le journaliste déclara que son rôle d'agent
d'ordre était de faire respecter la loi et non de faire respecter
les personnes. Il déclara également qu'il n'y avait pas de
malice dans sa conduite.
Le décret fut adopté.

Cognacq

Séance du vendredi 4 février 1831

mm. Cognacq

Colombet

Cochet (lame)

Colombet

Duvet

Guérin

Guérin

Le journaliste déclara que son rôle d'agent
d'ordre était de faire respecter la loi et non de faire respecter
les personnes. Il déclara également qu'il n'y avait pas de
malice dans sa conduite.

Cognacq

Séance du vendredi 11 février 1831

mm. Cognacq

Colombet

Duvet

Guérin

Colombet

Le journaliste déclara que son rôle d'agent
d'ordre était de faire respecter la loi et non de faire respecter
les personnes. Il déclara également qu'il n'y avait pas de
malice dans sa conduite.
Le décret fut adopté.

Cognacq

Séance du vendredi 18 février 1831

mm. Duvet

Duvet

Guérin

Cognacq

Colombet

Colombet